

DELIBERATION N° 2025/213

Portant modification des autorisations de programme
du budget de l'exercice 2025 - Budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 23 octobre 2025,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'eau,

VU la délibération n° 2025/046 du 6 mars 2025, portant approbation du budget de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2025 - Budget annexe « eau »,

VU la délibération n° 2025/047 du 6 mars 2025, portant modification des autorisations de programme du budget de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa - Budget annexe « eau »,

VU la délibération n° 2025/120 du 19 juin 2025, approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024 - Budget annexe « eau »,

VU la délibération n° 2025/121 du 19 juin 2025, approuvant le compte administratif de l'exercice 2024 - Budget annexe « eau »,

VU la délibération n° 2025/126 du 19 juin 2025, approuvant l'affectation définitif du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 - Budget annexe « eau »

VU la délibération n° 2025/132 du 19 juin 2025, portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2025 - Budget annexe « eau »

VU la délibération n° 2025/133 du 19 juin 2025, portant modification des autorisations de programme du budget de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa - Budget annexe « eau »,

VU la délibération n° 2025/170 du 28 août 2025, portant fixation complémentaire des durées d'amortissements des immobilisations de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2025/173 du 28 août 2025, portant décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n° 2025/174 du 28 août 2025, portant modification des autorisations de programme du budget de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/95 du 16 septembre 2025,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 8 octobre 2025,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :ARTICLE 1^{er} /

Sont autorisés les ajustements des autorisations de programme de la manière suivante :

N° ET INTITULE DE PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2024 et Ant.	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
223801					
RESERVOIR PANDA	91 250 800	41 861 801	23 114 679	0	26 274 320
<i>Ajustement</i>	<i>22 288 018</i>	0	48 562 338	0	-26 274 320
Total	113 538 818	41 861 801	71 677 017	0	0

N° ET INTITULE DE PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2024 et Ant.	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
243801 RENOUVELLEMENT RESEAU AEP	209 000 000	0	10 213 100	0	198 786 900
<i>Ajustement</i>		0	15 000 000	0	-15 000 000
Total	209 000 000	0	25 213 100	0	183 786 900

ARTICLE 2 /

La présente délibération abroge toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 OCTOBRE 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 24 OCTOBRE 2025

Le secrétaire de séance,



Suzanne SEFA

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
D.D.P.	-	1
D.A.F.	-	1
PUBLICATION	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1